

Acteurs:

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte Savoie Hexapole

Maîtrise d'œuvre : SNA PRIM

Coût de l'opération : environ 7 millions d'euros

Surface : 6 hectares

Etat d'avancement : Fin des travaux d'aménagement

En quelques mots

Le parc d'activités de Savoie Hexapole est situé sur le bassin versant du Lac du Bourget. Il est géré par le Syndicat Mixte du même nom depuis 1999. Le parc se développe par tranches de ZAC successives. Il s'étend aujourd'hui sur 53 hectares et accueille 55 entreprises (industrielles et tertiaires).

Depuis toujours, l'environnement est intégré dans l'aménagement et la gestion du parc. Aussi, depuis mai 2008, Savoie Hexapole est certifié ISO 14001. L'aménagement paysager de l'extension ouest du Parc a notamment pour spécificité la conservation de zones naturelles et la création d'un bassin de rétention écologique.



Vue aérienne parc d'activités

Caractéristiques de l'opération

Thèmes traités en bleu

Insertion dans le territoire	Transport, mobilité, mode doux, Transport en commun	Mixité fonctionnelle et sociale	Gestion de l'énergie	Gestion de l'eau sur site	Gestion des déchets	Confort, santé, ambiance	QEB (Matériaux, conception, etc)	Chantier à faible nuisance	Concertation et participation des habitants	Gestion durable de l'aménagement	Activité économique et socio-culturelle
------------------------------	---	---------------------------------	----------------------	---------------------------	---------------------	--------------------------	----------------------------------	----------------------------	---	----------------------------------	---

Insertion dans le territoire

- Economie du foncier
- Préservation des corridors écologiques (abords des cours d'eau, haies et fossés remarquables)
- Projet de restauration écologique du Tillet (affluent du lac du Bourget) en collaboration avec le CISALB (Comité Intersyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget), la FRAPNA et les pêcheurs

Transport, mobilité, mode doux, transport en commun

- Aménagement de pistes cyclables, de chemins piétons, de liaisons piétonnières avec les communes voisines
- Participation au projet « Savoie Covoiturage »
- Lancement d'un Plan de Déplacement Inter Entreprises

Gestion de l'eau sur le site

- Aménagement de noues et de bassins de rétention écologiques
- Projet de mise en place de batardeau pour confiner les éventuelles pollutions
- Aménagement de parkings perméables

Gestion des déchets

- Actions collectives pour la collecte des déchets de bureau (cartons et papiers) et pour l'entretien des séparateurs à hydrocarbures

Confort, santé et ambiance

- Intégration de la nature au cadre de travail par des aménagements paysagers (sentier pédagogique, aires de pique-nique le long des cours d'eau) ou par la conservation des espaces naturels existants (fossés, haies,...) et vue sur la nature pour toute les entreprises
- Bassins de rétention ou incendie transformés en bassin d'agrément permettant le développement de la faune et de la flore

Chantier à faible nuisance

- Charte chantier pour les entreprises du Btp et d'aménagement paysager avec 1 volet réglementaire et 1 volet précisant les enjeux du chantier, les attentes en fonction des métiers, et prévoyant un bilan après-chantier.
- Formation et sensibilisation des prestataires

QEB

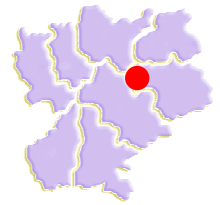
- Recommandations établies pour les futures entreprises qui s'implanteront sur le site par le biais du cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales

Gestion durable de l'aménagement

- Réflexion en amont des projets pour un entretien plus simple, moins coûteux, moins polluant
- Gestion différenciée des espaces verts et désherbage thermique
- Optimisation des dépenses énergétique sur l'éclairage public du site (variateur d'intensité)
- Cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales et système de management environnemental

Activité économique et socio-culturelle

- Création d'emplois sur le parc
- Organisation de petits déjeuners thématiques
- Organisation d'actions de sensibilisation liées aux thématiques de l'environnement (visite d'un centre de tri, etc.)
- Participation aux semaines nationales (mobilités, tri des déchets, etc.) et organisation d'expositions



Retour d'expérience

Par rapport à la nécessité d'aménager la zone tout en préservant l'environnement existant

Eric GELLOZ, Paysagiste, Conducteur de Travaux de l'entreprise MILLET Paysage

La difficulté de ce projet d'aménagement paysager a été la communication car la vision du naturaliste de la FRAPNA était différente de celle du paysagiste. La FRAPNA désirait que l'aménagement soit spontané et naturel avec du fauchage raisonné. Les exigences étaient importantes par rapport à des zones préalablement balisées qu'il fallait laisser intactes. De plus, il fallait rester en retrait de 3 m par rapport aux berges du Tillet. Le paysagiste, lui, désirait un aménagement plus propre où les gens prendraient plaisir à se balader. Une réunion entre Savoie Hexapole, la FRAPNA et l'entreprise MILLET a fixé les exigences par rapport à l'aménagement. Les premiers travaux ont été délicats à gérer entre les exigences de modeler un paysage et de limiter l'intervention sur le milieu naturel. Une seconde réunion a permis de recibler les attentes. Aujourd'hui, un an après l'aménagement, la nature a repris le dessus et les résultats sont satisfaisants. La deuxième phase de travaux s'est déroulée dans un relationnel plus coopératif et le projet est devenu partagé entre le paysagiste, le naturaliste et le maître d'ouvrage.



Mare du petit Tillet



Aménagement chemin piéton



Merlon paysagé

Zoom sur un élément du projet

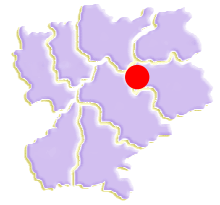
Les cours d'eau et leurs abords : un enjeu majeur



Nettoyage berges du Tillet

La parcelle étant initialement traversée par un fossé drainant (le Petit Tillet), ce dernier a dû être en parti remblayé pour permettre cette extension. Cependant grâce au partenariat avec la FRAPNA, les zones écologiques les plus intéressantes ont été préservées (exemple : cépées d'aulnes, de bouleaux,...) et même réhabilitées en partie (création d'une mare, éclaircissement du milieu). Les berges du Tillet ont été préservées afin de conserver leur rôle de corridor écologique qui relie deux zones ZNIEFF type I situées de part et d'autre du parc. Des aménagements légers au niveau des berges ont permis de créer une continuité avec les chemins existants : un vrai havre de paix pour salariés, promeneurs, cavaliers, pêcheurs...

Savoie Hexapole aménagera, d'ici 2009, 3 lits secondaires afin de redonner à ce cours d'eau un profil plus naturel et de créer de nouvelles niches écologiques qui s'inscrivent dans le cadre du projet de renaturation du Tillet porté par le CISALB.



Le projet en images



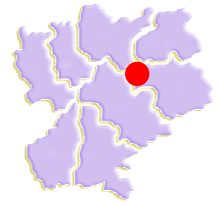
Parc général



Nettoyage des berges du Tillet (octobre 2008)



Aménagement du cheminement piéton sur les berges du Tillet (à gauche : décembre 2007, à droite : automne 2008) : travail du paysagiste (Millet Entreprise) avec la FRAPNA



Travaux réseaux secs et humides et viabilisation de la plate-forme (2006-2007)



Plate-forme viabilisée (mai-juin 2008)



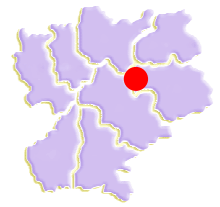
Plate-forme à commercialiser (octobre 2008)



Aménagement chemin piéton (hiver 2008)



Aménagement chemin piéton (printemps 2008)



Aménagement petit Tillet (à gauche : hiver 2007-2008, au milieu et à droite : automne 2008)



Nettoyage raisonné du bassin de rétention et de décantation de la 3ème tranche (octobre 2008).

Faucardage, fauchage, exportation des déchets avec rotation annuelle par tiers. Cela permet de préserver le caractère épurateur du bassin, de préserver une partie de la faune et la flore, de diversifier le milieu et habitats, de limiter l'atterrissement de la zone.